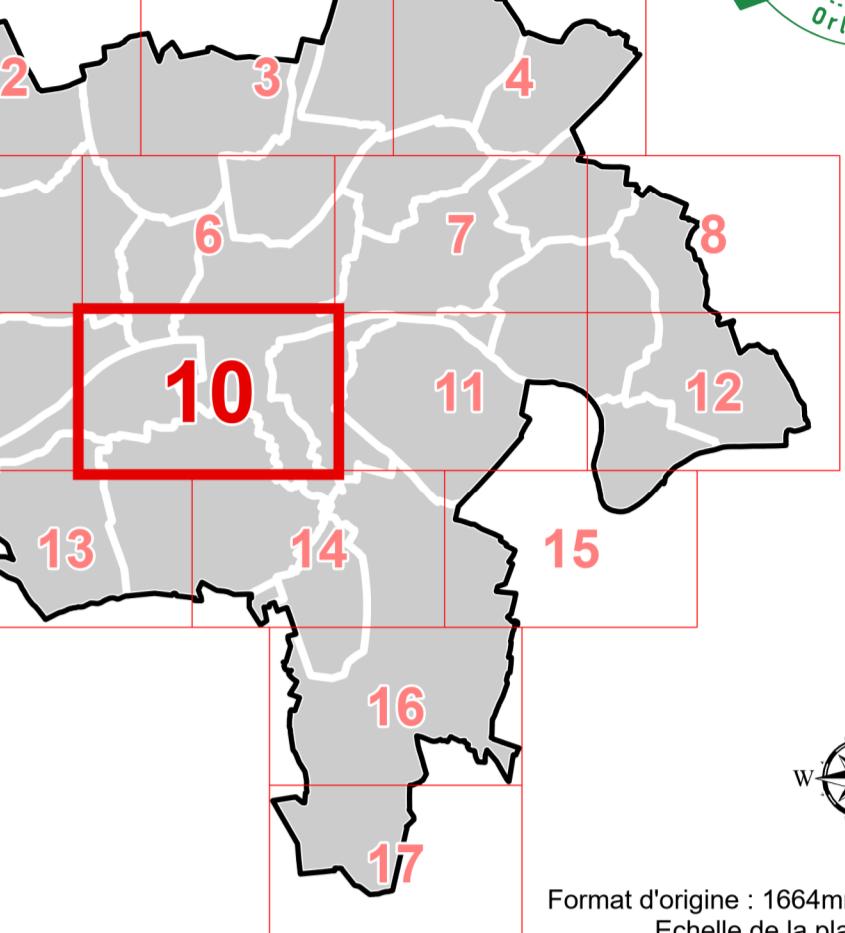


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DES EMPRISES AU 5000e Planche n°10



Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 5000e

Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Modifié par délibération du conseil métropolitain du 10/02/2023 (MAJ), 10/03/2024 (MAJ),
10/10/2023 (MAJ), 10/03/2024 (MAJ), 10/03/2024 (MAJ),
Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/10/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

O.R.LÉ.ANS
PLU
ORLÉANS
MÉTROPOLE

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 5000e

Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/10/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

En l'absence de valeur, l'entreprise de pleine terre minimale à respecter
n'est pas réglementée par le plan des entreprises.
Exemple : 60 signifie qu'au minimum 60% de l'unité foncière devra être couverte d'espace de pleine terre.

Coefficient de biotope
L'entreprise de pleine terre peut être modulée par le coefficient de biotope

Empreinte de pleine terre
Le coefficient de biotope est appliqué à l'ensemble de l'entreprise de pleine terre.

Exemple : 60 signifie qu'au minimum 60% de l'unité foncière devra être couverte d'espace de pleine terre.

En l'absence de valeur, l'entreprise au sol maximale n'est pas réglementée par le plan des entreprises.
Exemple : 20 signifie que l'entreprise au sol maximale des constructions ne peut excéder 20% de l'unité foncière.

Empreinte au sol
Le coefficient de biotope est appliquée à l'ensemble de l'entreprise au sol.

Exemple : cf PPRI signifie qu'il est nécessaire de se référer au Plan de Prévention des Risques pour connaître l'entreprise au sol maximale des constructions.

cf PPRI signifie qu'il est nécessaire de se référer au Plan de Prévention des Risques pour connaître l'entreprise au sol maximale des constructions.

Extrait indicatif du zonage d'urbanisme en couleur

Extrait indicatif du plan de prévention du risque inondation

Extrait indicatif du plan des hauteurs

Zone inondable et inondation permanente

Zone d'expansion de l'inondation

Zone de décrispation d'urgence

Zone de la Loire

Hauteur au falutage

Hauteur à l'égout

Hauteur au niveau de la mer

Hauteur au niveau de la mer